

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, M. Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, MM. Nicolas MORDRET, Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Mmes Brigitte VACHERAND-DENAND, Floriane BERTEZ, M. Hakim SILANES EL MANEGHOUDI, Conseillers municipaux.

Était Absente : Mme Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Conseillère municipale.

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Catherine MANIGLIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/095 - ROUTE DE MORETTE - CRÉATION D'UNE SERVITUDE SUR LA PARCELLE SECTION B N°397p1

La parcelle section B n°397p1 se situant route de Morette est en cours de vente (*cf plan du géomètre du 19/05/2026 annexé à la présente délibération*).

Sur cette parcelle se trouve un ancien réservoir communal (parcelle section B n°398) qui alimente aujourd'hui le bassin public se situant en contrebas.

Afin d'assurer la continuité de l'alimentation de ce bassin, il est proposé de constituer une servitude sur la parcelle section B n°397p1, permettant de dévier la canalisation d'alimentation en eau, lorsque cela sera nécessaire, par le chemin rural de Thuy à Dran.

L'accès à la canalisation sur toute sa linéarité devra toujours être possible ; les plantations et constructions sont donc interdites tout le long de la servitude.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de Thônes qui bénéficie de la servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CONSTITUE** la servitude selon le plan de géomètre du 19/05/2026 annexé.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 16/06/2026

ID : 074-217402809-20260605-CM26095-DE

S²LOW

- **PREND** en charge la totalité des frais de géomètre et de notaire pour créer cette servitude.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents nécessaire à cette constitution.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 juin 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Catherine MANIGLIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **15 JUIN 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **16 JUIN 2026**

THÔNES, le **16 JUIN 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



74 - THÛNES

Section B
Localité : THUY-DRESSOUS
Parcelle N° 306-307-1499

THÛNES

Plan de division de la
Propriété MERMILLOD-POENSI

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 16/06/2026

S2LOX

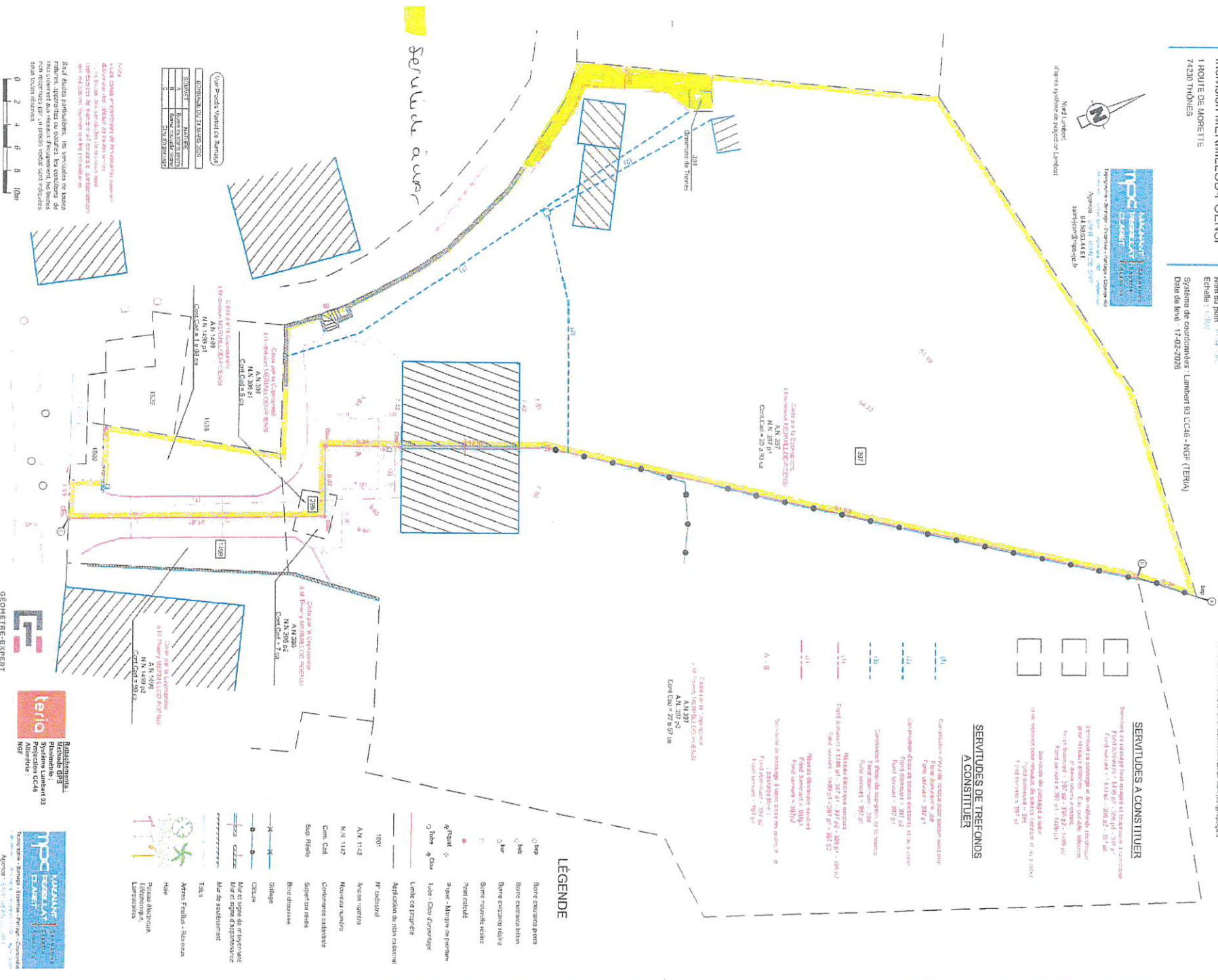
ID : 074-217402809-20260605-CM26095-DE

Division MERMILLOD-POENSI
1 ROUTE DE MORETTE
74230 THÛNES

REPERES
Dossier n° : 2641
Plan au plan : 1/4
Echelle : 1/500
Système de coordonnées : Lambert 93 CGA - NIG (TERA)
Date de levé : 17-02-2026

MPC **MOULIN** **PROFESSIONNEL**
Ingénierie - Arrière - Études - Ouvrage - Contrôle
MPC CADRE
N° 1001 0001 0001 0001
44 5431 44 81
sarl@mpc-cadre.fr

Nord orienté
d'après système de coordonnées Lambert



SERVITUDES A CONSTITUER

Remarque : Les servitudes sont établies en faveur de la parcelle n° 306-307-1499.

Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²
Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²
Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²
Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²

Servitude de passage à l'usage de la parcelle n° 306-307-1499.

SERVITUDES DE TREFONDS A CONSTITUER

Évaluation d'un trefond pour la parcelle n° 306-307-1499.

Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²
Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²
Fond servitude : 14 991 m² - 14 991 m² - 14 991 m²

LÉGENDE

- tep Barre encanaux peurs
- hto Barre encanaux blaus
- hcr Barre encanaux décolorés
- h Barre encanaux mélangés
- Point calculé
- Point - Marque de position
- Tube - Clou
- Tube - Clou élargissement
- Application de ruban coloré
- Réfecteur
- Arrière-courtois
- N.N. 1142 Niveau de référence
- Contour cadastre
- Signet ou mètre
- Road d'assèchement
- Géologie
- Croquis
- Mur et signal de la parcelle
- Mur et signal d'assèchement
- Mur de soutènement
- T.S.S.
- Arrière-Franchise - Réserve
- Habit
- Surface affectée
- Limitation
- Limitation

0 2 4 6 8 10m

1/500

1:000 2:000 3:000 4:000 5:000 6:000 7:000 8:000 9:000 10:000

1:000 2:000 3:000 4:000 5:000 6:000 7:000 8:000 9:000 10:000

1:000 2:000 3:000 4:000 5:000 6:000 7:000 8:000 9:000 10:000

